



**ZEC DES MARTRES**

## **HISTORIQUE DES CAMPINGS AMÉNAGÉS**

**RÉSEAU  
ZEC**



- **HISTORIQUE**
- **2003-2023**

- 2003- Ministère des terres – constat sur les campings, engagement par la suite de la mise aux normes des campings
- 2012 – Modification du règlement sur les zecs
- 2013 – MRC de Charlevoix-Est – Gel émission des permis
- 2014 – Publication du cadre de référence du Ministère des Terres
- 2014 – Intervention de Zecs Québec dossier cadre de référence
- 27 juillet 2015 – Réception d’une Note – MRC de Charlevoix aux propriétaires de roulotte et copie a la ZEC
- 27 juillet 2016 – Projet plan d’action régionale – Mario Leclerc
- 23 août 2016 – Lettre plan action régional à mettre en place d’ici 2021
- 2017 – MRC Charlevoix-Est – Règlement a été officiellement abrogé en 2017 par règlement et tous les éléments relatifs aux campings ont été retiré du schéma d’aménagement
- 23 février 2017 – lettre du sous ministre – Julie Grignon rappel de la mise aux normes camping à effectuer
- **29 avril 2017 – lettre de Julie Grignon – Demande de la sous-ministre de transmettre aux campeurs les dépliants d’information**
- **12 juin 2017 – Dépôt du plan d’action régional par la ZEC au ministère**
- 16 décembre 2021 – report de la date de la mise aux normes pour juillet 2023
- 23 février 2023 – RAPPEL - Procédure d’encadrement du camping dans les Zecs et mise aux normes à effectuer immédiatement

- HISTORIQUE
- 29 avril 2017

**Vous souvenez vous  
d'avoir reçu ce document?**



**ASSUREZ-VOUS DE RESPECTER  
LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE.**

Pour que l'activité demeure du « camping »,  
votre équipement et vos accessoires doivent être :

- ▲ mobiles, temporaires et non attachés au sol;
- ▲ déplacés ou remis en fin de saison, sauf si votre contrat de location autorise une occupation annuelle dans un camping aménagé à cette fin.

Portez aussi une attention particulière à vos accessoires de camping, comme les verandas ou les cabanons. Lorsque leur usage est permis, ils devraient être :

- ▲ non habitables;
- ▲ simplement appuyés sur le côté de l'équipement principal et, donc, non attachés;
- ▲ exempts d'isolation, de câblage électrique ou de plomberie à l'intérieur des murs, du plancher et du plafond;
- ▲ d'une superficie totale et d'une hauteur n'excédant pas celles de l'équipement de camping principal tout en permettant l'ouverture d'une porte.

**RÉGLEMENTER LE CAMPING**  
DANS LES ZONES D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE  
**UNE QUESTION D'ÉQUITÉ  
ET D'ACCESSIBILITÉ!**



Les zecs sont établies sur des terres publiques accessibles à tous.

Pratiquer le camping dans une zec implique de suivre des règles. Fréquenter le même site, même depuis plusieurs années, ne donne pas le droit de s'y installer en permanence.

**SI VOTRE ÉQUIPEMENT ET VOS ACCESSOIRES  
NE RESPECTENT PAS CES CRITÈRES, VOUS  
SEREZ APPELÉS À LES MODIFIER.**

Des conditions différentes selon le type de sites de camping

Les zecs offrent deux types de sites de camping : des sites aménagés et des sites rustiques. Des conditions d'utilisation spécifiques s'appliquent dans chacun de ces types de sites.

Pour en savoir plus sur les règles en vigueur,  
rendez-vous au poste d'accueil de la zec ou visitez le site  
**FAUNE.GOUV.QC.CA/CAMPING-ZECS**

ENSEMBLE  on fait avancer le Québec

Québec 

Forêt, Faune  
et Parcs Québec 

---

- **HISTORIQUE**

**Plan d'action adopté par  
le conseil d'administration  
le 7 juin 2017**

**Déposé au ministère le 12  
juin 2017**

Forêts, faune  
et parcs  
Québec

**ZEC**  
Des Martres

ENCADREMENT DU CAMPING DANS LES ZONES D'EXPLOITATION CONTRÔLÉES DE CHASSE ET DE PÊCHE  
PLAN D'ACTION SPÉCIFIQUES À LA ZEC DES MARTRES

*Ce plan d'action est  
disponible sur demande*

---

- **HISTORIQUE**

**2017 à 2023**

Suite aux vérifications effectuées par le conseil d'administration, aucune information permettant d'expliquer la situation au fil des années n'a pu être retracée à l'exception des lettres que l'association a reçu du Ministère.



- **HISTORIQUE**
- **2024**

- 19 février 2024 – Résolution ZDM suspension des balises au Ministre
- 21 février 2024 – Lettre ZDM – sous-ministre Jacob Martin-Malus
- 14 mars 2024 – Lettre ZDM – Ministre environnement Benoit Charrette
- 26 mars 2024 – Lettre d’appui MRC Charlevoix-Est
- 6 avril 2024 – présentation du dossier camping aménagé à l’AGA
- 10 avril 2024 – Lettre d’appui MRC Charlevoix
- 24 avril 2024 – CA, résumé de la situation et démarches à entreprendre conjointement avec la fédération
- 13 mai 2024 – CA – mise au point transfert de bail et procédure à suivre
- 7 mai 2024 – Demande d’accompagnement demandé à la fédération
- 24 mai 2024 – Demande de rencontre en personne au MFFP par la ZDM
- 27 mai 2024 – rencontre Zec Martin Valin – dossier camping aménagé
- 27 mai 2024 – Lettre d’appui de la fédération des Zecs du Québec – mesures transitoires
- 28 mai 2024 – Infolettre - Modalités de transfert de bail
- 4 juin 2024 – Rencontre comité camping – ZDM
- 4 juin 2024 – Courriel de relance au cabinet du ministre
- 5 juin 2024 – réception lettre cabinet du ministre de l’Environnement
- 11 juin 2024 – Rencontre au MFFP à Québec
- 12 juin 2024 – Rencontre avec la fédération et plan de match pour les inventaires
- 18 juin 2024 – Envoie avis général aux campeurs à la demande du MFFP
- 19 juin 2024 – Rencontre de planification inventaire (MFFP, MRC, ZEC)
- 24 juin 2024 – Rencontre comité camping – ZDM
- 25 juin 2024 – Rencontre MFFP – Explication mise aux normes et directives
- 25 juin 2024 – Infolettre - AVIS GENERAL AUX CAMPEURS – Directives gouvernementales
- 11 juillet 2024 – Rencontre MRC Charlevoix et MRC Charlevoix-Est
- 12 juillet 2024 – Rencontre comité camping - ZDM
- 15 juillet 2024 – Début inventaire avec la fédération
- 15 juillet 2024 – Réception d’un courriel du cabinet du sous ministre de l’Environnement
- 17 juillet 2024 – Réception d’un autre courriel du cabinet du ministre de l’Environnement
- 23 juillet 2024 – Rencontre Fédération et comité camping ZDM
- 29 juillet 2024 – Fin des inventaires et analyse et production du rapport



- **HISTORIQUE**
- **2024**

- 5 août 2024 – Rencontre fédération et ZDM – dossier analyse de l’inventaire
- 7 août 2024 – Résultat de l’analyse des inventaires
- 9 août 2024 – Demande du MFFP pour la remise de l’inventaire
- 12 août 2024 – Résultat final fédération et ZDM inventaire complétée
- 20 août 2024 – Rencontre MFFP et fédération à Québec
- 23 août 2024 – Envoie de l’inventaire au MFFP effectué par la Zec
- 24 août 2024 – Rencontre générale des campeurs à Saint-Urbain
- 27 août 2024 – Réception de deux mises en demeure
- 29 août 2024 – Rencontre direction régionale demande de clarification et tolérance
- 29 août 2024 – Envoie lettre au MFFP – demande de précision directive
- 29 août 2024 – Infolettre aux campeurs
- 3-4 septembre 2024 – Préparation des avis aux campeurs avec la fédération
- 9-12 septembre - visite du ministère inventaire
- 10 septembre 2024 – envoi des avis recommandés de non-conformité
- Septembre – visite de plusieurs campings afin de renseigner les campeurs
- 18 septembre 2024 – réception d’un courriel de Mme Carrier sur le camping de l’accueil non conforme
- 25 septembre 2024 – 2e envoi de l’inventaire à jour avec les modifications suivant l’analyse approfondie à Mme Carrier
- 7 octobre 2024 – Lettre aux campeurs décision finale du MFFP – aucun allègement et demande aux campeurs de se conformer
- 9 octobre 2024 – Infolettre RAPPEL – conditions de vente et transfert de bail
- 25 novembre 2024 – Infolettre – Mot du président suivi des campings aménagés
- 23 janvier 2025 – Réception d’une lettre du MFFP – avis d’intention de perte du droit de commerce camping aménagé au 31 mars 2025
- 4 février 2025 – Lettre de réponse au MFFP à la suite de l’avis d’intention reçu de la perte du droit de commerce
- 10 février 2025 – Infolettre – Mot du président – campagne de désinformation
- 21 février 2025 – Infolettre – Information sur la rencontre du ministère
- 5 mars 2025 – Réception d’une lettre du MFFP - perte du droit de commerce

**12 mars 2025 – RENCONTRE DES MEMBRES ET MISE A JOUR DOSSIER CAMPINGS AMÉNAGÉS**